

Etudier est un droit et non un délit !

En 2017, le Gouvernement a fait le choix avec l'instauration de la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » de sélectionner à l'entrée des universités. Avec l'instauration de cette loi et donc de Parcoursup, des milliers de jeunes n'ont pas pu s'inscrire dans la filière de leur choix.

La mobilisation des étudiant-e-s contre la sélection a continué cette année

Si une forte mobilisation a eu lieu en 2018 pour s'opposer à ce processus de sélection, l'UNEF ne s'est pas arrêtée là et a continué d'agir pour l'inscription de tou-te-s dans la filière de son choix. C'est dans cet objectif que nous avons lancé aux côtés de l'UNL et de la FCPE le dispositif SOS Inscription et que plusieurs mobilisations ont eu lieu localement en cette rentrée pour obtenir l'inscription des « sans facs ».

A l'Université Paris-Nanterre, une judiciarisation de l'action militante

L'Université Paris-Nanterre a été un lieu important de mobilisation étudiante pour l'inscription des « sans facs ». C'est dans un contexte de mobilisation importante pour l'inscription des étudiant-e-s qu'ont eu lieu des altercations entre des militant-e-s et des vigiles de l'université. Aujourd'hui, **4 militant-e-s de l'UNEF Nanterre** dont deux responsables nationaux, **Barthélémy Piron et Victor Mendez**, sont convoqués à se présenter au commissariat.

L'UNEF s'oppose à la judiciarisation de l'action collective et rappelle que répondre aux problématiques posées par la sélection et le manque de moyens dans nos universités est un enjeu central.

Contact :
Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr